

**Nom de l'institution :**

**Localité du siège de l'institution :**

---

## **ATTESTATION**

Conformément aux articles 19 et suivants de la loi sur l'organisation g rontologique (RSJU 810.41) et   l'article 6 de l'ordonnance sur l'organisation g rontologique (RSJU 810.411), nous attestons que notre  tablissement tient la liste de l'ensemble des membres du personnel avec :

- l'indication de leurs qualifications professionnelles ;
- l'extrait de leur casier judiciaire au sens de l'article 371 du Code p nal suisse ;
- l'extrait sp cial de leur casier judiciaire au sens de l'article 371a du Code p nal suisse.

Ces documents sont en possession du responsable de l'institution et sont, sur demande, mis   disposition du Service de la sant  publique.

Dans le respect des dispositions l gales applicables aux contrats de travail, nous nous engageons   prendre les mesures requises par le contenu des extraits de casier judiciaire pr cit s.

Lieu et date : \_\_\_\_\_

Signature de la direction : \_\_\_\_\_